

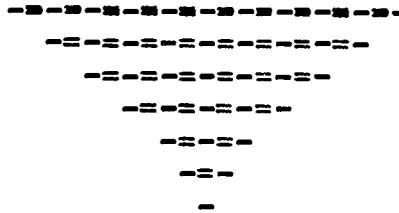
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL DU DEVE-
LOPPEMENT RURAL

SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET
DES ARCHIVES

BULLETIN D'INFORMATION COURANTE



PROJET REDICA
Brazzaville

1er TRIMESTRE 1989
Janvier-Février-Mars



ARCHIV
002:631(675)
C 6

Ce Bulletin d'Information courante est publié par le Centre de Documentation et des Archives du Ministère du Développement Rural dans le cadre du Projet REDICA, avec le concours du Centre de Recherches pour le Développement International (C.R.D.I.)

- Directeur de la Publication : BIYEKELE Marcel, Chef du Projet REDICA, Responsable du Centre de Documentation et des Archives du Ministère du Développement Rural

- Comité de Rédaction :

Responsable : BOUKOU Alphonse, Attaché de Presse du Ministre du Développement Rural

Collaborateurs : - GOLHET-BINTSENE Jean Robin
Documentaliste
- MATONDO Figuera Antoine
Documentaliste
- NGAKOSSO Robert, Chef de Secrétariat du Cabinet du Ministre du Développement Rural

Dactylographe : NSOUNDA Delphine

Siège Administration : Projet REDICA
Centre de Documentation et des Archives
Ministère du Développement Rural
B.P. 2.453
Brazzaville (Congo)
Tél : 83-18-13

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
- EDITORIAL	1-3
- PRESENTATION DU PROJET REDICA	4-8
- DECRET PORTANT CREATION, ATTRIBUTION ET ORGANISATION DU REDICA	9-10
- RETOUR A LA TERRE : L'AUTO-DEVELOPPEMENT A LA BASE PREOC- CUPE	11-12
- 5 ^{ème} JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE	13-14
- DEBAT ET DINER DE PRESSE AU PROJET MUCODEC	15-16
- SEMINAIRE - ATELIER DES CADRES DU MINISTERE DU DEVELOPPE- MENT RURAL	17-18
- COMMUNIQUE FINAL DU SEMINAIRE - ATELIER DES CADRES DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL	19-22
- PRESENTATION DES VOEUX AU MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL	24-25
- AGRICULTURE PAR TOUS : LA CULTURE DE L'EPINARD	26-28
- SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE	30-33

EDITORIAL

En République Populaire du Congo, le Parti et le Gouvernement ont choisi une stratégie de développement autocentre et autodynamique fondée sur l'interdépendance des secteurs économiques dont l'agriculture constitue la base de l'industrie, le facteur déterminant. Le 3ème Congrès Ordinaire du Parti a entériné cette orientation et mis en exergue la priorité de l'agriculture dans le processus de développement économique et social du pays.

A cet effet, l'agriculture a été déclarée "priorité des priorités". Les directives qui en sont résultées visent tout d'abord à surmonter les contraintes suivantes qui entravent le développement de l'agriculture :

- faible niveau du système des forces productives ;
- blocage socio-économique au niveau des systèmes des rapports de production ;
- absence d'un système adéquat et institutionnel d'accompagnement ;
- faible niveau technique des formes sociales d'organisation de la production et inarticulation entre celles-ci ;
- inarticulation intersectorielle et intra-sectorielle.

Pour ce faire, les objectifs du développement agricole ont été définis comme suit :

- satisfaire la demande alimentaire nationale actuelle et ultérieure ;
- contribuer à l'accumulation en réserves de change par le développement des exportations ;
- contribuer au processus national d'industrialisation par un approvisionnement régulier en matières premières ;
- contribuer à la résorption du chômage et du sous-emploi par la création d'emploi ;
- contribuer à la revalorisation des revenus agricoles de façon à tendre vers la parité des revenus entre la ville et la campagne et créer ainsi les conditions d'un ralentissement de l'exode rural.

Dans la déclaration de la Politique générale du Gouvernement en 1987, l'accent a été mis sur la relance de l'agriculture en éliminant les obstacles qui freinent la production agricole par :

- l'amélioration de la commercialisation ;
- une politique appropriée des prix et des tarifs ;
- la réorientation de l'intervention de l'Etat au profit des activités de soutien à la production et notamment à la production paysanne (réhabilitation et entretien des pistes rurales, réorientation de la recherche et de la vulgarisation pour répondre aux besoins des paysans, octroi du crédit agricole) ;
- la poursuite de la nationalisation des institutions de soutien à l'agriculture ;
- l'incitation des urbains à la reconversion vers les activités agricoles et incitation à l'emploi de l'épargne urbaine dans l'agriculture ;
- la recherche de la transformation nouvelle des produits locaux en vue de la consommation urbaine.

Par ailleurs, l'une des principales directives que le Gouvernement a lancé est "l'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2,000, du fait que le pays importe de plus en plus d'aliments en raison principalement de l'insuffisance de la production nationale et de la faible compétitivité des produits alimentaires locaux. Les actions préconisées pour atteindre l'autosuffisance alimentaire sont les suivantes ;

- augmenter la production des produits d'élevage et des spéculations destinées à l'alimentation suffisante en quantité et en qualité du peuple congolais ;
- procéder à l'augmentation de la production dans le domaine de la pêche maritime et en eau douce ;
- et assurer un meilleur approvisionnement des masses populaires tant urbaines que rurales, en produits de consommation courante, en particulier par une organisation appropriée des transports et du commerce.

Tout ce qui précède montre à suffisance que l'agriculture reste au centre des préoccupations du Parti et du Gouvernement Congolais. Le Conseil National de l'Agriculture qui s'est tenu à Brazzaville du 13 au 16 Novembre 1987 sous l'égide du Parti et du Gouvernement a une fois de plus confirmé cette préoccupation.

En effet, ce grand forum a permis une concertation démocratique sur les questions de l'agriculture qui doit être la base du développement socio-économique du pays. Produire plus et mieux en vue de répondre aux nécessités du développement, relever le niveau de vie des masses rurales et réduire la dépendance alimentaire, telles sont les finalités dévolues au secteur du développement rural.

Mais tous ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec la participation active de tous les cadres, techniciens et l'ensemble de la population rurale.

Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les moyens financiers qui manquent pour assurer le développement rural du pays ; ce sont aussi les outils. On constate en effet que la documentation scientifique et technique est endore insuffisante, mal connue et difficilement accessible.

En outre, il s'avère que dans la plupart des pays en voie de développement, un pourcentage assez élevé des fonds destinés aux projets de développement agricole est gaspillé soit par manque d'Information nécessaire, soit par répétition d'une étude déjà réalisée et dont le document n'est plus disponible.

Le Centre de Documentation et des Archives du Ministère du Développement Rural a pour vocation de collecter, inventorier, classer, décrire, diffuser et assurer la conservation de la documentation agricole congolaise pour la mettre à la disposition des chercheurs, des techniciens, des planificateurs, des décideurs et lutter contre le genre de gaspillage sus-évoqué.

A cet effet, le Gouvernement Congolais conscient de cette situation, a sollicité l'assistance du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) qui s'est concretisée par l'approbation et le lancement du Projet REDICA.



PRESENTATION DU PROJET REDICA

-----oOo-----

La recherche-développement en agriculture est étroitement liée à l'existence d'un système cohérent d'information qui doit diffuser les données nécessaires.

En République Populaire du Congo, la connaissance des données nécessaires en développement rural du pays était fragmentaire. En effet, la documentation agricole était dispersée, répartie dans les différentes structures liées au secteur agricole. Le manque de liaison entre les différentes unités de documentation, l'absence d'outils communs d'information rendaient difficile aux utilisateurs l'accès à l'information pertinente dont ils ont besoin et entravaient la circulation de l'information dans le pays.

Pour ce faire, il a été mis sur pied en 1982, un Réseau National d'Information Agricole dénommé REDICA (Réseau de Documentation et d'Information Agricole Congolais). La Coordination des activités du Réseau est assurée par le Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural.

Celui-ci a été désigné par le Gouvernement comme Centre National AGRIS. Il doit en outre être en mesure de servir la communauté d'utilisateurs attachés au Ministère à Brazzaville et dans les Régions.

L'objectif du Réseau est de rassembler et mettre à la disposition des cadres, des techniciens et de toutes les personnes actives dans le secteur du développement rural, toute la documentation nécessaire afin d'accroître leurs connaissances et améliorer la production agricole des masses paysannes.

Les activités de ce Réseau sont les suivantes :

- la collecte de la documentation agricole nationale ;
- la collecte de la documentation agricole étrangère pertinente ;
- le traitement des données ;
- la diffusion de l'information ;

.../...

- le renforcement de la participation congolaise aux systèmes internationaux d'information agricole (AGRIS, CARIS) ;
- la constitution d'une base de données agricoles.

Ce Réseau a pour vocation de regrouper dans un ensemble cohérent et, d'organiser systématiquement les bibliothèques spécialisées et services de documentation dépendant des organismes publics et privés traitant des différents aspects du secteur rural, en vue de permettre la mise en commun de leurs ressources et une meilleure organisation du travail.

Actuellement, sont membres de ce Réseau les Centres de Documentation des Ministères du Développement Rural, de l'Economie Forestière, du Plan, de la Recherche Scientifique et de l'Environnement, de l'Industrie et de la Pêche (pour les industries agro-alimentaires et la pêche), du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises (pour la commercialisation des produits agricoles et forestiers), des Mines et de l'Energie (pour les ressources en eau), le Centre National de Documentation, les Unités de Documentation de la SEP-Développement et de l'Institut de Développement Rural, l'ORSTOM de Brazzaville.

Il faut également signaler l'entrée prochaine dans le Réseau des Centres de Documentation des Institutions situées à l'intérieur des Régions tel que :

- le CRAL (Centres de Recherches Agronomiques de Loudima)
- le CTFT (Pointe-Noire)
- l'ORSTOM (Pointe-Noire)
- la Station de Recherches de DIMONIKA (Mayombe)
- les Cellules documentaires de chacune de dix (10) directions Régionales du Développement Rural.

Rappelons que la coordination des activités du Réseau REDICA est assurée par le Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural qui a pour tâche d'animer et de gérer la base de données agricoles.

Afin d'assurer en temps opportun le lancement de ces activités en 1985, le Gouvernement de la République Populaire du Congo a sollicité l'assistance de la FAO qui s'est concrétisée par le Projet TCP/PRC/4.401, financé dans le cadre du Programme de Coopération Technique.

Les opérations de ce Projet ont été prévues en deux phases.

La première phase d'une durée de dix huit (18) mois a été financée par la FAO. Cette première phase qui a pris fin en Juillet 1986, consistait en la mise en place des infrastructures nécessaires, l'organisation du Réseau National d'Information Agricole (REDICA), la formation du personnel du Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural et des correspondants du Réseau, le montage de la base des données bibliographiques et le lancement des produits.

Dans le cadre de la poursuite de ce Projet, le Gouvernement de la République Populaire du Congo a donc sollicité auprès du CRDI une assistance financière et technique qui devrait permettre l'exécution de la deuxième phase du Projet.

Cette deuxième phase consiste en la poursuite des activités du Réseau REDICA et du Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural, notamment le développement de la base de données, la diffusion des produits, la consolidation et l'expansion du système.

Le Projet REDICA a été approuvé par le CRDI le 22 Juin 1988 à Ottawa (CANADA). Par la suite, un protocole d'accord a été signé entre le CRDI et le gouvernement congolais.

Ce projet aura une durée de trois (3) ans. Il a démarré ses activités au début de l'année 1989 et prendra fin en 1991.

Objectifs du Projet REDICA

Les objectifs principaux du Projet sont :

1)- Le renforcement des infrastructures du Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural afin de lui permettre de jouer pleinement les rôles qui lui sont dévolues :

- de Service Central d'Information Agricole du Ministère et des Sociétés sous tutelle ;
- de Centre de coordination du Réseau National d'Information Agricole (REDICA) ;
- de Centre National AGRIS.

2)- Le développement du Réseau National d'Information Agricole en le rendant opérationnel au plan national.

3)- Le montage de la base de données nationales complètes.

Les objectifs spécifiques du Projet sont :

a)- La poursuite des activités du Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural et du REDICA. Ces activités comprendront :

- la collecte des documents au niveau local et à l'étranger ;
- le catalogage des documents ;
- l'indexation des documents ;
- la mise à jour des fichiers ;
 - fichier - auteurs
 - fichier - titres
 - fichier - chronologique
 - fichier - matières ;
- le traitement du fonds documentaire du Ministère du Développement Rural sur le bordereau REDICA
- les Services aux utilisateurs :
 - consultation sur place
 - prêt à domicile
 - orientation des lecteurs
 - photocopie
 - mise en place d'un Service "questions - réponses"
- Traitement sur bordereau du fonds agricole des Centres participants au Réseau.

b)- Le Développement de la base par la poursuite du traitement informatique des données (saisie informatique des données, automatisation du fichier) ;

c)- L'animation du Réseau REDICA (collecte des bordereaux des Centres participants au Réseau ; tenue des réunions trimestrielles par les Membres du Réseau, vérification des bordereaux et correction, gestion du fichier commun de contrôle, organisation d'un séminaire AGRIS/REDICA pour les responsables des Centres participants au Réseau, organisation d'un séminaire sur la méthodologie documentaire pour les responsables des Cellules Régionales de Documentation Agricole, organisation d'une tournée régionale pour la collecte des documents et la visite de diagnostic des Cellules Documentaires des Régions, afin de leur apporter l'appui technique du Centre de coordination).

d)- La confection et la distribution des produits documentaires suivants :

- 1- Bibliographies agricoles courantes (2 fois/an)
- 2- Bibliographies rétrospectives (2 fois/an)
- 3- Répertoire des Centres de Documentation Agricole
- 4- Catalogue collectif des périodiques
- 5- Répertoire des Institutions Agricoles
- 6- Bulletin d'Information courante (1 fois/trimestre).

e)- Le microfichage des documents (microfichage des documents pertinents ou rares, production et diffusion des diazo-copies).

f)- La formation du personnel du Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural et des correspondants du Réseau.

g)- La consolidation et l'expansion du système.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 88/722 du 08/11/89

portant création, attribution et organisation d'un Réseau de Documentation et d'Information Agricole Congolais (REDICA).-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 88/624 du 30.07.1988 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé en République Populaire du Congo un Réseau de Documentation et d'Information Agricole (REDICA).

Article 2.- Le Réseau a pour objet de rassembler et de mettre à la disposition des cadres, des techniciens et de toutes les personnes intéressées dans le secteur du développement rural, toute la documentation nécessaire afin d'accroître leurs connaissances et d'améliorer la production agricole.

Il a pour vocation de regrouper dans un ensemble cohérent et, d'organiser systématiquement les bibliothèques spécialisées et services de documentation dépendant des organismes publics et privés traitant des différents aspects du secteur rural, en vue de permettre la mise en commun de leurs ressources et une meilleure organisation du travail.

.../...

Article 3.- Les activités de ce réseau sont les suivantes :

- la collecte de la documentation agricole nationale ;
- la collecte de la documentation agricole étrangère pertinente ;
- le traitement des données ;
- la diffusion de l'information ;
- le renforcement de la participation congolaise aux systèmes internationaux d'information agricole (AGRIS, CARIS) ;
- la constitution d'une base de données agricoles.

Article 4.- La coordination des activités du Réseau est assurée par le Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural qui a pour tâche d'animer le réseau et de gérer la base de données agricoles.

Article 5.- Un Comité de Coordination composé des Secrétaires Généraux ou Directeurs Généraux dont dépendent les Bibliothèques et Services de Documentation oriente les activités et définit les moyens à mettre à la disposition du Réseau et des Centres participants.

Article 6.- Un Comité Technique regroupant les Responsables des bibliothèques et services de documentation concernés assure l'exécution des tâches et rend compte au Comité de Coordination.

Article 7.- Un arrêté précisant les modalités de fonctionnement du réseau et des Centres participants sera publié ultérieurement.

Article 8.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 08 NOVEMBRE
1988.

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.-

Ministre du Développement Rural

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Plan et des
Finances.

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Pierre MOUSSA.-

RETOUR A LA TERRE

L'AUTO-DEVELOPPEMENT A LA BASE PREOCCUPE

Promouvoir l'auto-développement à la base par l'échange d'expérience entre les gens de terrain et créer un réseau national de développement domestique service, tel est l'objectif d'un Séminaire atelier qui s'est tenu du 20 au 29 Mars dernier au village centre de Louengo, pays rural de Mindouli (Région du Pool). Organisé conjointement par le Ministère du Développement Rural, l'ACAP et le PNUD, ce Séminaire avait pour thème principal les initiatives d'auto-développement à la base. La Cérémonie d'ouverture a été présidée par le Camarade LEKOUNDZOU Itihi Ossétoumba, Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural en présence du Camarade BALLA VITAL et de Monsieur MICHAEL ASKWITH, respectivement Président de l'ACAP et Représentant Résident du PNUD au Congo.

Pendant 10 jours, les 45 Participants qui ont pris part à ce Séminaire ont suivi plusieurs exposés portant entre autre: La formation et production (animation, vulgarisation et production) ; le développement participatif (exemple d'une organisation non gouvernementale sur ces activités) ; environnement autour des habitants (environnement naturel, santé, éducation, culture et tradition).

En effet, la participation populaire est un élément indispensable de développement. Il ya développement quand la population du pays y participe également. Aussi, cette participation au niveau des communautés rurales et urbaines est essentielle aux programmes de développement.

Ce Séminaire de Louengo qui a regroupé des Représentants des groupements précoopératifs, des Fermes Agro-Pastorales et de tous ceux qui s'insèrent au processus de retour à la terre est venu exprimer une fois de plus la volonté de nos responsables de contribuer à l'autosuffisance alimentaire.

.../...

Dans son discours d'ouverture, le Camarade LEKOUNDZOU Itihi Ossétoumba avait rappelé que ce Séminaire est venu s'insérer dans les mesures d'accompagnement mises en oeuvre pour la réalisation de notre politique en matière d'auto-développement à la base. Le village selon l'orateur, doit être une fondamentale cellule d'exécution des programmes ruraux et qui de ce fait doit devenir un véritable pôle de développement et croissance Socio-économique.

Vème JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

L'ARBRE POUR FREINER L'EROSION DES SOLS

Le 6 Mars de chaque année correspond dans notre pays et ce depuis 1984, à la journée nationale de l'arbre. Cette année, la journée a été placée sous le thème : "l'arbre, élément indispensable de la lutte contre les érosions"

La tradition a été respectée cette année. Le 6 Mars 1989, les congolais ont célébré la 5ème journée en plantant chacun un arbre. A l'instar du Président du Comité Central du PCT, Président de la République, le Camarade DENIS SASSOU NGUESSO et des Membres de la Direction Politique Nationale, les Congolais ont non seulement répondu à l'appel lancé par le parti, mais ils ont aussi accompli un geste civique, l'institution de la journée de l'arbre étant consacrée par une loi.

Ce geste a marqué sans nul doute le point de départ de la lutte contre les érosions et donné la preuve de leur prise de conscience du danger que représente ce phénomène qui menace plus d'un quartier des centres urbains de notre pays.

A Brazzaville, le CEGP ANTONIO AGOSTINHO NETO dans le 6ème arrondissement, Talangaï, a été le site le plus en vue de la 5ème journée nationale de l'arbre. Site où le Président du Comité Central du PCT et les membres de la direction politique nationale ont planté chacun un arbre.

Bien que son thème de l'arbre exprime des préoccupations nettement écologistes, la 5ème journée nationale de l'arbre n'a pas moins ressemblé à la précédente qui était consacrée à l'arbre fruitier et répondait donc aux préoccupations des motions d'ordre de retour à la terre et d'autosuffisance alimentaire.

.../...

LE CENTRE MARAICHER DE MOUSSOSSO : UNE REALITE

Notre Confrère Marcel GAMBOMI de l'organe Central du Parti "ETUMBA" écrivait dans l'édition du 11 Mars 1989 "qu'après TALANGAI, le Président DENIS SASSOU NGUESSO s'est rendu à MOUSSOSSO dans la banlieue Sud de Brazzaville où il a planté un acacia dans le cadre de la délimitation de la zone maraîchère de la rive droite du Djoué".

La zone maraîchère de MOUSSOSSO d'une superficie de 460 hectares, fait partie de nombreux sites retenus par notre Ministère pour constituer la ceinture verte de la Capitale. Cette délimitation consiste en deux rangées d'acacia formant une allée entre une partie destinée à l'agriculture et une partie habitée. Initié par le Ministère, ce Projet sera exécuté par la Société Agri-Congo. La participation personnelle du Président DENIS SASSOU NGUESSO à la délimitation de cette zone maraîchère, est la preuve que le retour à la terre et la perspective de l'autosuffisance alimentaire ne sont pas demeurés au stade de mots d'ordre et slogans.

Cette action est d'autant plus significative qu'elle met à la disposition des paysans, notamment des maraîchers, l'un des instruments de l'autosuffisance alimentaire.

DINER DE PRESSE DE LA MUCODEC

POUR FAIRE CONNAITRE LE PROJET :

Le Projet "Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit" (MUCODEC) a organisé le 3 Mars 1989 au restaurant bar "la Congolaise" à Brazzaville un débat et dîner de presse avec la Presse Nationale. Ce débat dîner de presse qui s'est tenu sous le haut patronage du Ministère du Développement Rural (MDR) visait un double objectif.::

- faire connaître le Projet aux techniciens de la communication et rechercher l'appui des mass-media en vue de favoriser le développement du Projet. Cette Cérémonie s'est déroulée sous la présidence du Camarade Marcel OKOKO, Conseiller aux Coopératives et à la Pisciculture. Ce dîner de presse qui a connu la participation de toute la Presse Nationale a été organisé il faut le signaler, grâce au concours du Centre International du Crédit Mutuel de France.

Plusieurs organismes ont pris part à ce débat : la BEAC, BCC, BIDC, PNUD, FED, etc...

Quatre thèmes ont été développés au cours de cette cérémonie:

- le premier thème portant sur la Genèse des MUCODEC a été présenté par le Camarade NIEMET NGAMPIKA, Directeur du Crédit et de la Commercialisation ;

- le deuxième thème portant sur comment fonctionne une MUCODEC, a été développé par le Camarade Serge Alain BAGETA, Homologue au Chef du Projet MUCODEC.

- le troisième thème relatif au rôle économique et social des MUCODEC, résultats et perspectives a été présenté par Monsieur Jean Paul CABANAS, Chef du Projet MUCODEC.

Monsieur DANTE MON FERRER, Délégué Général des Volontaires du Progrès a présenté l'expérience de la MUCODEC de Mindouli. Une MUCODEC qui, faut-il le rappeler s'est doté au mois de Février dernier d'un nouveau siège et qui se porte bien comme d'autres MUCODEC rurales.

.../...

Après ces exposés, plusieurs questions ont été posées par les journalistes. Celles-ci ont porté essentiellement sur la différence entre une MUCODEC et la Banque, la Caisse Nationale d'Épargne. Les garanties des mutualistes ; les rapports fonctionnels existants entre la MUCODEC et la COOPEC de Mougali ; le rôle des MUCODEC dans la perspective de l'Autosuffisance Alimentaire etc...

Pour mémoire, il convient de rappeler que les MUCODEC mobilisent l'épargne et distribuent les crédits. Cette institution peut naître partout où des gens décident de mettre en commun leur épargne afin de se ménager des possibilités de crédit, l'épargne des uns faisant le crédit des autres. La première règle et la plus essentielle est celle de l'autonomie de gestion de chaque MUCODEC. Les Sociétaires d'une MUCODEC gèrent démocratiquement leur épargne et ils sont les seuls habilités à le faire.

A signaler qu'au cours de cette année le Projet prévoit l'installation des Caisses des MUCODEC dans la Région de la Cuvette (Mossaka, Boundji).

SEMINAIRE - ATELIER DES CADRES DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT RURAL

BRAZZAVILLE, 23 - 25 JANVIER 1989

Un Séminaire atelier regroupant les Directeurs Généraux, les Directeurs Centraux, les Directeurs Régionaux du Développement Rural, les Chefs de services centraux et les Chefs des bases opérationnelles, s'est tenu à Brazzaville du 23 au 25 Janvier 1989. Ce séminaire qui a eu pour cadre la salle de conférences de la Direction Générale d'Hydro-Congo a été présidé par le Camarade LEKOUNDZOU Itihi Ossétoumba, Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural. A l'issue de ce séminaire, les participants ont adopté une motion de soutien, des résolutions et recommandations allant dans le sens de l'accroissement de la production agricole.

Pendant trois jours, les 195 participants ont examiné entre autre. Le programme de production et le budget 1989 ; la commercialisation des produits agricoles, l'amélioration du labour et mécanisation ; l'opération Villages-Centres et les pistes agricoles.

Ce séminaire qui a bénéficié de la participation active du Parti, de l'Union Nationale des paysans congolais, de la FENAJER, de l'APN et des organismes internationaux (PNUD, FAO, Banque Mondiale) avait pour objectif de préciser et de répartir d'une part, l'essentiel des tâches et des moyens d'action, principalement au niveau des régions, des communes et des districts et d'autre part, d'organiser le suivi et l'évaluation de l'exécution de ces tâches sur le terrain.

Le communiqué final publié à l'issue des travaux de ce séminaire indique en ce qui concerne le programme de production le budget 1989. Le séminaire a demandé aux cadres de terrain de faire preuve d'esprit de responsabilité, d'initiative et de créativité eu égard à la conjoncture économique et financière difficile que traverse notre pays et au caractère impératif et vital de nos missions.

.../...

SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le séminaire a recommandé

- La rationalisation du système de commercialisation par la mise en place d'un cadre réglementaire approprié ;
- La ~~restructuration~~ restructuration des Offices de commercialisation en vue de leur rentabilisation ;

L'incitation des opérateurs économiques privés pour une plus grande participation au processus de commercialisation des produits agricoles.

SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le séminaire a donné des instructions sur la nécessité de :

- accélérer la mise en place d'un système permanent de collecte des statistiques courantes ;
- décentraliser la multiplication de la semence améliorée pour en assurer une meilleure distribution au niveau des bases opérationnelles et une procédure a été adoptée à cet effet ;
- contrôler la disponibilité, la qualité et les conditions de stockage de la semence locale ;
- procéder à la mise en oeuvre des brigades nécessaires ;
- consolider et développer le programme national de vulgarisation agricole ;
- s'assurer la mobilisation à tout moment des moyens de l'OCER et de populations locales pour l'entretien régulier des routes et pistes agricoles.

Signalons qu'au terme de ce séminaire, toutes les bases opérationnelles sans restriction aucune, ont été dotées des moyens matériels et financiers. Au total elles viennent faire l'acquisition de 55 véhicules utilitaires tout terrain de marque NIVA, 100 MOTOS également tout terrain, 280 bicyclettes, 10 hors bords 62 récepteurs radio et une enveloppe de 60 Millions de F CFA pour le fonctionnement de celles-ci. On peut donc affirmer après cette dotation que le Ministère du Développement Rural est à pleins pieds dans la phase opérationnelle.

COMMUNIQUE FINAL DU SEMINAIRE ATELIER DES
CADRES DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Convoqué par le Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural, le Séminaire Atelier des cadres du Ministère du Développement Rural s'est tenu du 23 au 25 Janvier 1989 sous sa présidence dans la salle de Conférence d'Hydro-Congo à Brazzaville.

Ce Séminaire avait pour but de rationaliser les interventions des cadres des Directions Régionales et des Bases Opérationnelles du Ministère du Développement Rural en vue d'accroître l'efficacité de leurs prestations sur le terrain.

Ce Séminaire Atelier a réuni 195 participants émanant des Structures Centrales, Régionales et des Experts auprès du Ministère du Développement Rural, ainsi que les Représentants des Ministères de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire, de la Recherche Scientifique et de l'Environnement et des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Il a également bénéficié de la participation active du Parti, de l'Union Nationale des Paysans Congolais, de la FENAJER, de l'APN et des organismes internationaux (PNUD, FAO, Banque Mondiale).

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été placées sous le haut patronnage du Camarade LEKOUNDZOU Itihi Ossétoumba, Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Camarade Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural, a dans son discours d'ouverture tout d'abord rappelé les missions combien importantes que le Parti et l'Etat ont assigné à l'Agriculture, qui doit être moderne et performante.

.../...

Le Camarade Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural, a ensuite précisé la place et le rôle du Ministère dans le processus du développement économique et social de notre pays en ces termes : "Le Ministère du Développement Rural doit être la structure d'action qu'il faut, une organisation non seulement rationnellement structurée, mais et surtout une organisation, un système qui fonctionne à la cadence des batailles à vaincre".

Pour l'éclairage des travaux du Séminaire, le Camarade Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural, a donné les orientations sur la répartition des tâches et des moyens d'action au niveau des Régions, des Communes et Districts et sur l'organisation du suivi et de l'évaluation de l'exécution de ces tâches sur le terrain.

Abordant l'exécution du Programme 1989, première année de mise en exécution de la politique d'autosuffisance alimentaire et de retour à la terre, Le Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural, a insisté sur la nécessité d'être pratique et concret au cours des débats.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Le programme de production et le budget 1989 ;
- La commercialisation des produits agricoles ;
- Les mesures d'accompagnement suivantes ;
 - . Statistiques agricoles
 - . Application du Guide de Terrain
 - . Nouvelles mesures gouvernementales pour l'agriculture
 - . Programme de Semences Améliorées
 - . Programme d'Etudes des sols
 - . Amélioration du labour et mécanisation
 - . Lutte phytosanitaire et intrants de production végétale
 - . La lutte zoonositaire et intrants de production animale

.../...

- . Stratégie de réinsertion des jeunes dans le secteur du Développement Rural
- . Opération Villages-Centres et Amélioration des conditions de vie et animation sociale
- . Vulgarisation Agricole
- . Les pistes agricoles et l'entretien routier.

Après de larges et fructueux débats, les travaux ont débouché sur les conclusions et recommandations suivantes :

SUR LE PROGRAMME DE PRODUCTION ET LE BUDGET 1989

Après une reprécision des objectifs de production en 1989, le Séminaire a demandé aux cadres de terrain de faire preuve d'esprit de responsabilité, d'initiative et de créativité eu égard à la conjoncture économique et financière difficile que traverse notre pays et au caractère impératif et vital de nos missions.

SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le Séminaire a recommandé :

- La rationalisation du système de commercialisation par la mise en place d'un cadre réglementaire approprié ;
- La restructuration des Offices de commercialisation en vue de leur rentabilisation ;
- L'incitation des opérateurs économiques privés pour une plus grande participation au processus de commercialisation des produits agricoles.

SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Séminaire a donné des instructions sur la nécessité de :

- accélérer la mise en place d'un système permanent de collecte des statistiques courantes ;

.../...

- décentraliser la multiplication de la semence améliorée pour en assurer une meilleure distribution au niveau des bases opérationnelles et une procédure a été adoptée à cet effet ;

- contrôler la disponibilité, la qualité et les conditions de stockage de la semence locale ;

- procéder à la mise en oeuvre des brigades nécessaires ;

- consolider et développer le programme national de vulgarisation agricole ;

- s'assurer la mobilisation à tout moment des moyens de l'OCER et des populations locales pour l'entretien régulier des routes et pistes agricoles.

Les travaux du Séminaire se sont déroulés dans une ambiance de plein intérêt et en véritable séance de travaux pratiques.

A l'issue des travaux, les Séminaristes ont adopté une motion de soutien au Comité Central du Parti Congolais du Travail et à son Président, le Camarade Denis SASSOU-NGUESSO, et une résolution sur l'adhésion des cadres du Ministère du Développement Rural à la Politique Agricole du Parti Congolais du Travail.

Fait à Brazzaville, le 25 Janvier 1989

LE SEMINAIRE.-

CEREMONIE DE REMISE DU MATERIEL

Fiche sur la répartition des véhicules, motos bicyclettes

Hors-bord, Hors-bords

- Nombre de Véhicules : 55 Véhicules NIVA
- Nombre de Motos : 100 Motos cross
- Nombre de Bicyclettes : 280 Bicyclettes
- Nombre de Hors-bords : 10 Hors-bords

REPARTITION PAR DISTRICT :

- 1 Véhicule NIVA
- 2 Motos cross
- 4 Bicyclettes
- 1 Hors-bord pour chacun des Districts riverins suivants :
Mossaka, Loukoléla, Epéna, Impfondo, Dongou, Ngabé.

PRESENTATION DES VOEUX AU MINISTERE DU
DEVELOPPEMENT RURAL

LA TRADITION A ETE RESPECTEE :

Les cadres du Ministère du Développement Rural ont présenté le 14 Janvier 1989 leurs voeux de nouvel an au Camarade LEKOUNDZOU Itihi Ossétoumba Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural. La Cérémonie a eu pour cadre la Salle de Conférence du Ministère.

Deux allocations ont marqué cette cérémonie. Le premier intervenant, le Camarade Sylvain NGAMBOLO, Directeur de Cabinet du Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural a rappelé les tâches qui ont été exécutées par le Ministère du Développement Rural au cours de l'année 1988. Pour l'orateur, 1988 a été l'année du Programme d'Autosuffisance Alimentaire d'ici à l'an 2.000.

Année qui a été marquée également par une intense activité de l'après Conseil National de l'Agriculture. Citant le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail dans son message de fin d'année, le Camarade NGAMBOLO a indiqué que "s'agissant du mot d'ordre du lancement, de la campagne de retour à la terre, les mesures qui ont été adoptées indiquent clairement que nous sommes sur la bonne voie. Une grande partie du dispositif de la campagne est en place. Malgré les difficultés de toutes sortes, la campagne de commercialisation des produits agricoles a été bien engagée.

Il sied de souligner que malgré la dureté des temps et grâce au concours de la Direction Politique Nationale, le Ministère du Développement Rural a doté le monde paysan des structures d'organisation de production et fourni aux encadreurs de base les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Prenant à son tour la parole le Camarade LEKOUNDZOU a fait le point de ce qui aura été l'année 1988 considérée à juste titre comme l'année Zéro, donc l'année de mise en train.

.../...

Abordant le chapitre de la production Végétale, le Ministre du Développement Rural a fait savoir qu'un certain nombre d'études ont été réalisées. C'est au cours de l'année 1988 a poursuivi l'orateur qu'a été élaboré le calendrier agricole qui aujourd'hui cadre bien avec l'année calendaire, c'est à dire du 1er Janvier au 31 Décembre.

En ce qui concerne la production animale, le Ministre du Développement Rural a fait un constat amer. Avec le niveau très faible de notre production, il a été difficile de Commercialiser en 1988, 2.500 boeufs. Une situation qui devient de plus en plus inquiétante quand on sait qu'aujourd'hui dans certains ranchs, une partie du cheptel est en divagation.

Dans le domaine de la pisciculture, le Ministre a fait savoir que nous avons plus de satisfaction même si au niveau de la ferme industrielle de Djiri il ya eu beaucoup de manquements. Prenant l'exemple de la DJOUMOUNA, le Ministre a fait savoir que celle-ci est une réussite.

Parlant du programme, le Ministre LEKOUNDZOU a fait savoir qu'au cours de l'année 1988, nous avons eu une préoccupation première l'encadrement technique. Aujourd'hui, les hommes sont en place mais les moyens d'action manquent encore.

a Le Ministre du Développement Rural, au cours de cette Cérémonie/insisté sur le rôle que doivent jouer les cadres du Ministère dans la noble mission de la réalisation d'ici l'an 2.000 l'autosuffisance alimentaire dans notre pays.

AGRICULTURE PAR TOUS

CULTURE MARAICHERE

LA CULTURE DE L'EPINARD

Son nom scientifique est Spinacia Oléracéa. C'est une plante qui a une durée d'une à deux années. Plantée pour ses grandes feuilles d'un vert foncé qui sont comestibles, l'épinard a une valeur nutritive assez bonne car cuites, ces feuilles permettent une bonne digestion. Plante de taille moyenne, l'épinard croît rapidement. Après des longs jours, elle se ramifie et émet ensuite des graines.

L'épinard doit être consommé aussitôt après sa cueillette, presque deux jours après, il perd sa valeur alimentaire. Sur le plan commercial, c'est un légume dont la perte est parfois à déplorer sur le marché par suite de la mévente, cela est peut être dû par son importance mal connue. Nous allons rappeler ici quelques généralités sur les méthodes culturales de cette plante, ses maladies, ses ennemis et les moyens de lutte pour avoir un bon rendement.

METHODES CULTURALES

1)- Climat et sol

L'épinard convient à tous les climats et tous les sols, sauf lorsqu'ils sont trop secs et qu'on ne peut pas les rafraîchir ou encore trop humides et qu'on ne peut les assainir.

2)- Variétés

Il y en a plusieurs parmi lesquelles nous ne citerons que :

- variété locale tropical (Moudziri)
- variété Rueil d'Eté
- variété Monstrueux de viroflay
- variété géant d'Hiver ect ...

3)- Semis

La confection d'une pépinière à cette culture est sans importance; le semis se fait directement en ligne tout en respectant les écartements, ou bien à la volée, système pratiqué par les paysans.

L'arrosage du semis doit se faire d'une manière régulière
La multiplication : Elle se fait toujours par graine

.../...

4)- Rotation

Les rendements les plus élevés s'obtiennent toute l'année en choisissant toujours des graines saines pour les variétés résistantes au virus et aussi l'époque convenable, tout en élaborant un calendrier cultural.

En exemple, voir tableau ci-dessous :

DATE SEMIS	DATE RECOLTE	VARIETES
1er Mars au 1er Août (toutes les trois semaines)	1er Mai au 1er Octobre	Rueil d'Eté
20 Août au 30 Octobre 1er Novembre (à bonne exposition)	1er Novembre au 1er Avril 1er Avril au 1er Mai	Monstrueux de Viroflay géant d'Hiver

5)- Ecartement

En culture expérimentale, l'écartement optimum est de 25 cm. Une distance plus grande ou petite diminue le rendement.

6)- Entretien du sol avant le semis

On procède toujours à quelques sarclages lorsqu'on constate l'apparition des mauvaises herbes. Ensuite, il faut couvrir les plantes. Mais avant de faire le semis, le jardinier doit chercher à ameublir le sol en y apportant comme fumure :

- Engrais vert
- Super-phosphate
- Sulfate de potasse
- Sulfate de fer

Enfouit dans le sol, le labour se fait sans profondeur.

.../...

7)- Récolte

Elle se fait à la main pour éviter de briser la tige de la plante trop fragile. On coupe le pétiole de la feuille en respectant les jeunes pousses et repousses qui fourniront les cueillettes futures.

MALADIES ET ENNEMIES DE LA CULTURE : MOYENS DE LUTTE

Quand vous constaterez dans votre potager :

- Jaunissement des feuilles ou des jeunes plants (chlorose):
arracher les pieds malades

- Jaunissement des feuilles sans déformation : cela est dû parfois à l'équilibration mal faite du sol par le jardinier (déséquilibre du sol)

- Parfois sur la partie supérieure des feuilles, il ya manifestation des tâches jaunâtres, et duvets blanchâtres sur la partie inférieure : c'est le Mildiou fréquent : couper alors les feuilles atteintes de la maladie. Pour éviter une infection généralisée du potager, il faut traiter les plants à base de la houille cuprique en émulsion dans l'eau, ou à défaut le D.T.T.

- Noircissement de la tigelle, cause de la mauvaise germination due à la mauvaise qualité du sol.

- Colonnie des pucerons qui infectent les feuilles : combattre avec la Lindane ou Nicotine en émulsion dans l'eau.

CONCLUSION

En conclusion, nous dirons que l'épinard est une plante aux exigences culturelles modérées et très pratiques.

Pour avoir des bons résultats, il faut un sol meuble, suffisamment tassé et très bien émietté. Le sol doit être aussi désinfecté normalement avant le semis, car c'est une plante très sensible aux maladies Cryptogamiques, et l'excès d'eau dégénère la plante.

COMMUNIQUE

Le Chef du Projet REDICA, Directeur de Publication du Bulletin trimestriel d'Information Agricole Courante, demande aux Directeurs Régionaux du Développement Rural, aux Chefs des bases opérationnelles de faire parvenir au siège du Projet REDICA, les informations concernant les activités dans leurs régions et bases opérationnelles respectives. Celles-ci seront publiées dans les prochains numéros de ce Bulletin. Pour faciliter le travail du Service de Rédaction, les articles de Presse doivent parvenir au siège du Projet REDICA avant la fin de chaque trimestre.

SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE

ACQUISITIONS RECENTES DU CENTRE DE DOCUMENTATION
ET DES ARCHIVES DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
-----0-----

- 1.501 ATELIER NATIONAL SUR LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT RURAL.
1987. Brazzaville .- Rapport de l'Atelier National sur les
Stratégies de Développement Rural : Brazzaville, Congo 6-9
Mai 1987/FAO .- Brazzaville : FAO, 1987 .- 28P. ; 30cm.
- 1.502 ATELIER NATIONAL SUR LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT RURAL.
1987. Brazzaville .- Atelier National sur les Stratégies de
Développement Rural : Brazzaville, Congo 5-9 Mai 1987/B.
TCHIBAMBELELA .- Brazzaville : MDR : FAO, 1987 .- 13P. ;
29cm.
- 1.503 CENTRE NATIONAL DES SEMENCES AMELIOREES. Brazzaville .-
Rapport annuel 1987 du Centre National des Semences amé-
liorées/CNSA .- Brazzaville : CNSA, 1987 .- 31P. ; 30cm.
- 1.504 CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES SOLS. .- Etude pédologique
de la Ferme Semencière de Dongou/CNES .- Brazzaville :
CNES, 1987 .- 12P. : tabl. , carte ; 30cm

Bibliogr. P.13.
- 1.5001 COMITE DE LA MISE EN VALEUR DES FORETS DANS LES TROPIQUES.
8.1987. Rome .- Rapport de la huitième session du Comité de
la mise en valeur des forêts dans les Tropiques : Rome,
14-17 Septembre 1987/FAO .- Rome : FAO, 1987 .- 46P. ; 30cm.
- 1.505 COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL D'ETAT DE MANTSOUMBA. .- Rapport
d'activités du Complexe Agro-Industriel de Mantsoumba :
exercice 1987/CAIEM .- Madingou : BDPA, 1987 .- 105P. :
tabl. , graph ; 30cm.

.../...

- 12.002 CONFERENCE DE LA FAO. 24.1987 .- Rapport de la Conférence de la FAO : vingt-quatrième Session : Rome, 7-27 Novembre 1987/FAO .- Rome : FAO, 1987 .- 218P. ; 30cm.
- 12.003 CONSEIL DE LA FAO. 92.1987. Rome .- Rapport du Conseil de la FAO : quatre-vingt-douzième Session : Rome, 3-6 Novembre 1987/FAO .- Rome : FAO, 1987 .- 85P. ; 30cm.
- 1.506 CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE. Commission Politique Agricole et Formes Sociales de mise en oeuvre .- Rapport des Travaux de la Commission Politique Agricole et formes sociales de mise en oeuvre/CNA .- Brazzaville : CNA, 1987 .- 6P. ; 30cm.
- 1.507 DEVELOPPEMENT RURAL (Ministère) .- Déclaration du Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural à l'occasion de la 7ème journée Mondiale de l'Alimentation : Brazzaville, le 16 Octobre 1987/Ministère du Développement Rural .- Brazzaville : MDR, 1987 .- 5P. ; 30cm.
- 1.508 DEVELOPPEMENT RURAL (Ministère) .- Allocution prononcée par le Camarade Membre du Bureau Politique, Ministre du Développement Rural à l'occasion de l'ouverture du Conseil National de l'Agriculture : Brazzaville, 13 Novembre 1987/MDR .- Brazzaville : MDR, 1987 .- 10P. ; 30cm.
- 1.509 DEVELOPPEMENT RURAL CUVETTE (Direction Régionale). Owando .- Rapport d'activités annuelles "1987" de la Direction Régionale du Développement Rural de la Cuvette/ René MASSAMBA .- Owando : DRDR, 1987 .- 50P. : tabl. ; 27cm.
- 14.004 ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. Rome .- Rapport de la quatre-vingt-treizième session du Conseil de la FAO/FAO. .- Rome : FAO, 1987 .- 19P. ; 30cm.

- 11.005 ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. Rome .- Rapport sur l'Alimentation mondiale en 1987/FAO. .- Rome : FAO, 1987 .- 64P. : ill. ; 30cm;
- 11.006 CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO. POUR L'AFRIQUE. 15. 1988. Maurice .- Rapport de la quizième Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique : Maurice, 26 Avril-4Mai 1988/FAO .- Maurice : FAO, 1988 .- 53P. ; 30cm.
- 1.510 COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL D'ETAT DE MANTSOUMBA. .- Rapport ~~annuel~~ d'activités du Complexe Agro-Industriel de Mantsoum-bá : exercice 1988/CAIEM .- Madingou : BDPA, 1988 .- 108P. : tabl. , graph. ; 30cm.
- 11.007 CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FIDA. 11. 1988. Rome .- Rapport de la onzième Session du Conseil des Gouverneurs du FIDA : Rome, 25-29 Janvier 1988/FIDA .- Rome : FIDA, 1988 .- 401P. : tabl. ; 29cm.
- 1.511 DEVELOPPEMENT RURAL CUVETTE (Direction Régionale) .- Owando .- Rapport annuel de la Direction Régionale du Développement Rural : Les activités agricoles dans la Cuvette du 1er Janvier au 31 Décembre 1988/Réné MASSAMBA .- Owando : DRDR, 1988 .- 100P. : tabl. ; 27cm.
- 11.008 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. Rome .- Ressources, pêche et biologie des thonidés tropicaux de l'Atlantique Centre-Est/FAO .- Rome : FAO, 1988 .- 391P. : tabl. , fig, couv. en coul. ill. ; 30cm. .- (FAO : Document technique sur les pêches ; 292).

- 11.009 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. Rome .- Recensement agricole et assistance à l'établissement d'un Système de Statistiques Courantes au Congo : Conclusions et recommandations du projet/FAO .- Rome : FAO PNUD, 1988 .- 29P. ; 30cm.
- 11.010 ROUMENS (François), CAVANA (Jean-François) .- Gestion du Matériel dans les Projets de Développement Rural : Techniques rurales en Afrique/François Roumens et Jean-François CAVANA .- Toulouse : Ministère de la Coopération, 1988 .- 215P. : ill. , tabl. ; 24cm.
ISBN : 2-11-084873-1
ISBN : 0336-3058
- 1.512 RADIO RURALE .- La Cuniculture ; un élevage mal connu/Radio Rurale .- Brazzaville : Radio Rurale, 1989 .- 28P. ; 21cm.
-